

3^{ème} RALLYE CŒUR DE LION

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Pour obtenir son permis d'organiser, un organisateur doit adresser un dossier complet à la FFSA, PAR L'INTERMEDIAIRE DE SA LIGUE, à l'exception des rallyes régionaux dont le permis d'organiser FFSA sera délivré par la Ligue.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	dès obtention du visa
Ouverture des engagements :	dès obtention du visa
Clôture des engagements :	15/04/2024 à 23h59
Parution du carnet d'itinéraire :	27/04/2024 de 08h00 à 18h00
	Pôle Solidaire, 45b avenue de la République 27700 LES ANDELYS
Dates et heures des reconnaissances :	27/04/2024 de 08h00 à 19h00
Vérifications administratives :	27/04/2024 de 13h30 à 18h30
	Pôle Solidaire, 45b avenue de la République 27700 LES ANDELYS
Vérifications techniques :	27/04/2024 de 14h00 à 19h00
	Terrain communal de foot, Tosny, 27700 LES TROIS LACS
Heure de mise en place du parc de départ :	27/04/2024 à partir de 14h00
	Terrain communal de foot, Tosny, 27700 LES TROIS LACS
Collège des Commissaires Sportifs :	Pôle Solidaire, 45b avenue de la République 27700 LES ANDELYS
PC Course :	Pôle Solidaire, 45b avenue de la République 27700 LES ANDELYS
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	27/04/2024 à partir de 17h00
Tableau d'affichage dématérialisé :	https://rallyecoeurdelion.fr
Publication des équipages admis au départ :	27/04/2024 à partir de 19h00
Publication des heures et ordres de départ :	27/04/2024 à partir de 19h00
Briefing de la Direction de course :	27/04/2024 à 18h00
	Pôle Solidaire, 45b avenue de la République 27700 LES ANDELYS
Départ de :	Terrain communal de foot, Tosny, 27700 LES TROIS LACS
Publication des résultats partiels :	27/04/2024, dès que possible
Arrivée à :	Terrain communal de foot, Tosny, 27700 LES TROIS LACS
Vérification finale :	Pôle Solidaire, 45b avenue de la République 27700 LES ANDELYS
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	27/04/2024, dès que possible
Remise des prix :	sur le Podium d'arrivée finale

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Normandie organise le 3^{ème} Rallye Cœur de Lion en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 21/02/2024 sous le numéro 20 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 157 en date du 21/02/2024.

Organisateur technique

Nom : *Rallye Cœur de Lion*
Présidente : *Elodie COURTY*
Permanence du Rallye : *Pôle Solidaire, 45b avenue de la République 27700 LES ANDELYS*
Date, horaire : *27/04/2024 de 08h00 à 18h30 et 28/04/2024 de 07h00 à 18h00*

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Françoise Mawdsley..... Licence n°1653</i>
Commissaires Sportifs	<i>François Jardin. Licence n°20414</i> <i>Daniel Penichot. Licence n°14887</i>
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Sylvie Jardin..... Licence n°201333</i>
Directeur de Course	<i>Hubert Vergnory..... Licence n°7092</i>
Directeurs de Course Adjoints délégués au PC	<i>Philippe Dreau..... Licence n°2281</i> <i>Alain Ovieve..... Licence n°196080</i>
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	<i>Edouard Mathiot..... Licence n°208309</i> <i>Guillaume Legrand..... Licence n°220796</i>
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	<i>Pierre Autelin..... Licence n°117951</i> <i>Sébastien Deuil..... Licence n°113016</i>
Directeurs de Course Adjoints	<i>Didier Denis. Licence n°132362</i> <i>Jean-Pierre Lacroix..... Licence n°3474</i> <i>Brigitte Dreau..... Licence n°2282</i> <i>Claude Roj..... Licence n°142485</i>
Commissaire Technique responsable	<i>Jacques Salenne..... Licence n°18219</i>
Commissaires Techniques adjoints	<i>Laurent Braure..... Licence n°196163</i> <i>Jean-Michel Desse..... Licence n°5538</i> <i>Michel Lebeau. Licence n°8842</i> <i>Denis Thuillier..... Licence n°17953</i> <i>Dc Hervé Gallois..... Licence n°332301</i>
Médecin chef	<i>Laetitia Levallois..... Licence n°245180</i>
Chargés des relations avec les concurrents	<i>Gabriel Gianolio..... Licence n°7760</i> <i>..... Tous les encadrants, sauf les membres du Collège</i>
Juges de faits	<i>Raphael Voisin..... Licence n°211834</i>
Chargé des relations avec la presse	<i>Sylvain Couedon..... Licence n°123698</i>
Chronométrateurs	<i>Christine Couedon..... Licence n°228506</i> <i>Angelique Avenel..... Licence n°205351</i> <i>Bruno Le Roy..... Licence n°9337</i>
Classement	<i>Anouk Mawdsley..... Licence n°1652</i> <i>Stephan Meubry..... Licence n°180551</i>

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} *Rallye Cœur de Lion* compte pour :

- *Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 2*
- *Championnats de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2024*
- *Championnats 2024 de l'ASA Normandie*

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des heures de convocation aux vérifications administratives sera accessible sur le site de l'épreuve www.rallyecoEURdelion.fr le jeudi 25 Avril 2024.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} Rallye Cœur de Lion, doit compléter le formulaire d'engagement en ligne, avant le 15/04/2024 23h59.

Le lien du formulaire d'engagement se trouvera dans la page « Concurrents » du site internet de l'épreuve www.rallyecoEURdelion.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 20, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 150 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

Si une semaine avant l'épreuve, soit au samedi 20 Avril 2024 à 09h00, le nombre d'engagés diminué des forfaits éventuels, est inférieur à 80, l'Organisation se réserve le droit d'annuler l'édition.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - équipage 100% féminin 220 €
 - autre équipage 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - équipage 100% féminin 440 €
 - autre équipage 640 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée *Hippodrome des Andelys et du Vexin 27700 Les Trois Lacs*

Le pont des Andelys étant en travaux, il ne sera pas possible aux convois de le traverser (limité en hauteur et en largeur).

Les concurrents auront deux accès possibles :

- depuis Aubevoye : par la D 65 et la D 176
- depuis A13/Heudebouville : par la D 135

Pour rappel, l'article 4.3.2.1 du règlement standard des rallyes FFSA demande aux concurrents de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance présent dans le parc d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures, et de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} Rallye Cœur de Lion représente un parcours de 157,080 km.

Il est divisé en une étape et trois sections.

Il comporte six épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,370 km.

Il comporte 6 épreuves spéciales :

ES 1/3/5 d'une longueur de 4,550 km

ES 2/4/6 d'une longueur de 8,240 km

L'horaire-timing est consultable sur le site www.rallyecoeurdelion.fr

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées dans « Programme / Horaires ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7P. Le non-respect de la route de course dans les aménagements de sécurité demandant un ralentissement des concurrents, (type zig-zag à une ou plusieurs portes, ou chicane article 7.5.19) pourra entraîner, sur demande de la Direction de course, une pénalité infligée par les Commissaires Sportifs :

- à la première infraction : 30 secondes

- à la seconde infraction : 1 minute

- à la troisième infraction : à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs

7.6.9P. L'Organisation demande aux concurrents de prévoir et disposer sous la partie mécanique de chaque voiture de course, au parc fermé/parc de regroupement, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Est considéré « partant » tout équipage figurant sur la liste des admis à la course.

Les prix en espèces ne sont pas cumulables. Le concurrent sera alors doté du prix allant à son avantage.

Les prix en espèces seront adressés par voie postale sous sept jours après l'épreuve.

Classement général scratch

Des prix en espèces seront distribués aux cinq premiers du classement général de l'épreuve :

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Montant	320 €	250 €	200 €	150 €	100 €

Classement général scratch féminin

Seul les équipages 100% féminine (pilote et copilote toutes deux féminines) pourront prétendre aux prix ci-dessous.

« E » représente le montant d'engagement réglé par l'équipage récompensé.

Les montants seront arrondis à l'euro supérieur.

Place	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
De 1 à 2 équipages partants	½ E			
De 1 à 4 équipages partants	¾ E	¼ E		
De 1 à 6 équipages partants	E	½ E	¼ E	
Plus de 6 équipages partants	E	¾ E	½ E	¼ E

Classement général scratch par classe

Les 35 classes récompensées par des prix en espèces seront celles de l'article 4.1 du règlement standard des rallyes 2024 établi par la F.F.S.A. en page 8 et 9.

« E » représente le montant d'engagement réglé par l'équipage récompensé.

Les montants seront arrondis à l'euro supérieur.

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
De 1 à 2 équipages partants	⅓ E				
De 1 à 6 équipages partants	½ E	⅙ E			
De 1 à 10 équipages partants	E	⅓ E	⅙ E		
De 1 à 15 équipages partants	E	½ E	⅓ E	⅙ E	
Plus de 15 équipages partants	E	⅓ E	½ E	⅓ E	⅙ E

3^{ème} RALLYE VHC CŒUR DE LION

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Voir le règlement particulier moderne

Parution du règlement : *dès réception du visa*

Clôture des engagements : *15/04/2024 à 23h59*

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Normandie organise le *3^{ème} Rallye VHC Cœur de Lion* en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 21/02/2024 sous le numéro 20 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 157 en date du 21/02/2024.

Organisateur technique

Voir le règlement particulier moderne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Françoise Mawdsley..... Licence n°1653</i>
Commissaires Sportifs	<i>François Jardin. Licence n°20414</i>
	<i>Daniel Penichot. Licence n°14887</i>
Directeur de Course VH	<i>Philippe Dreau Licence n°2281</i>
Commissaire Technique responsable VH	<i>Laurent Braure Licence n°196163</i>
Médecin chef	<i>Dc Hervé Gallois Licence n°332301</i>
Chargés des relations avec les concurrents	<i>Gabriel Gianolio Licence n°7760</i>

1.2P. ELIGIBILITE

Le *3^{ème} Rallye VHC Cœur de Lion* compte pour :

- *Coupe de France des Rallyes VHC 2024*
- *Championnats de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2024*
- *Championnats 2024 de l'ASA Normandie*

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des heures de convocation aux vérifications administratives sera accessible sur le site de l'épreuve www.rallyecoeurdelion.fr le jeudi 25 Avril 2024.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye VHC Cœur de Lion, doit compléter le formulaire d'engagement en ligne, avant le **Lundi 15 Avril 2024 à 23h59**.

Le lien du formulaire d'engagement se trouvera dans la page « Concurrents » du site internet de l'épreuve www.rallyecoeurdelion.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve moderne est inférieur à 130, la liste des concurrents au rallye historique sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 150 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

Si une semaine avant l'épreuve, soit au samedi 20 Avril 2024 à 09h00, le nombre d'engagés modernes diminué des forfaits éventuels, est inférieur à 80, l'Organisation se réserve le droit d'annuler les éditions modernes et historiques.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - équipage 100% féminin 200 €
 - autre équipage 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - équipage 100% féminin 400 €
 - autre équipage 500 €

Une remise de 15 euros sera accordée à tous les concurrents, au-delà de 10 partants.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Voir règlement particulier moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Article 7.1.7P et 7.6.9P : Voir règlement particulier moderne.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Récompense au premier équipage de chaque classement scratch (VHC, VHC J, Classic).